

Les hauts responsables du ministère des Affaires extérieures étaient en grande partie les mêmes. Jules Léger occupait toujours le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et fut secondé pendant la plus grande partie de l'année par R. A. MacKay. Celui-ci assumait en effet la fonction de sous-secrétaire d'État associé jusqu'en août, lorsqu'il remplaça David M. Johnson au poste de représentant permanent auprès des Nations Unies. Environ au même moment, R. M. Macdonnell fut nommé sous-secrétaire adjoint. Trois sous-secrétaires adjoints expérimentés aidaient également Léger dans sa tâche. Il s'agissait de John Holmes, de Jean A. Chapdelaine et de Max Wershof, qui était également le conseiller juridique du ministère.

Les mêmes personnes occupaient toujours les principaux postes de représentants du Canada à l'étranger. Dana Wilgress était la représentante permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique, et Norman A. Robertson resta à Londres, s'acquittant de ses fonctions de haut-commissaire auprès du Royaume-Uni. Pour leur part, Arnold Heeney et Georges Vanier occupaient respectivement les postes d'ambassadeur auprès des États-Unis et de la France.

Comme pour les derniers volumes de cette collection, le volume 21 s'appuie principalement sur les archives du ministère des Affaires extérieures et du Bureau du Conseil privé. Nous avons consulté au besoin des documents provenant des archives privées des ministres du Cabinet et des hauts fonctionnaires, ainsi que les dossiers des ministères de la Défense nationale et des Finances, et du ministère du Commerce. J'ai en outre eu accès à tous les dossiers du ministère des Affaires étrangères et bénéficié d'un excellent accès à d'autres archives. Vous trouverez la liste complète des documents consultés pour l'établissement de ce volume à la page xxv.

Les grands principes énoncés dans l'Introduction du volume 7 (pp. ix-xi), modifiés par la suite dans l'Introduction du volume 20 (p. xxiii), guident la sélection des documents. En bref, cette série se propose de fournir un compte rendu complet des principales décisions du gouvernement du Canada en matière de politique étrangère. Pour cela, elle privilégie, au premier chef, les relations bilatérales et multilatérales les plus importantes du Canada et les grandes questions internationales sur lesquelles les membres du Cabinet sont appelés directement à prendre des décisions cruciales.

Les signes typographiques sont les mêmes que ceux décrits dans l'Introduction du volume 9 (p. xix). Ainsi, une croix (†) signifie que le document n'est pas reproduit dans le présent volume; des points de suspension [...] indiquent que des passages ont été retranchés. L'expression « group corrupt » révèle l'existence de problèmes de déchiffrement dans la transmission du télégramme original. Lorsque cela revêt une certaine importance, les mots et les passages rayés par l'auteur d'un texte, les notes marginales et les listes de distribution figurent dans les notes en bas de page. Sauf avis contraire, les documents sont censés avoir été lus par leur destinataire. Les noms propres et les noms de lieu ont été uniformisés. Le rédacteur a corrigé discrètement l'orthographe, la ponctuation, les majuscules et les erreurs de transcriptions, lorsque le contexte ne laissait planer aucun doute sur le sens du texte. Tous les autres ajouts sont indiqués entre crochets. Les documents sont reproduits en anglais ou en français, selon la langue dans laquelle ils ont été rédigés à l'origine.

L'édition du présent volume est le fruit d'un travail collectif. Comme toujours, les Archives nationales du Canada apportent une contribution indispensable à la Section